



médiation

pour Aidants & Aidés

- *J'habite la même commune que ma mère âgée, je fais les courses, je gère les comptes. Ma soeur ne me parle plus, elle pense que je vole notre mère. »*
- *Mon fils est en situation de handicap. Avec son père, nous sommes séparés et en désaccord sur comment accompagner notre fils. »*
- *Mon père est décédé. Mes frères ne veulent pas vendre sa maison. Comment renouer le dialogue ? »*
- *Mon père est en perte d'autonomie, avec ma soeur nous pensons qu'il doit aller en EHPAD, mais nos frères ne sont pas d'accord. »*
- *Mon épouse est handicapée, je gère tout, je suis devenu son soignant, je crains pour mon couple. »*

**Vous vivez un désaccord,
une situation conflictuelle,
liés au handicap
ou à la dépendance
de l'un de vos proches**

L'Udaf de Loire-Atlantique vous offre un espace de **médiation familiale** pour :

- vous permettre d'apaiser une situation conflictuelle,
- renouer le dialogue,
- identifier vos besoins,
- faire face à une succession difficile,
- trouver ensemble des solutions : choix de la résidence du parent vulnérable, obligation alimentaire, partage des biens.

Qu'est-ce que la médiation aidant-aidé ?

La médiation aidant-aidé propose aux membres de la famille **un espace de parole et d'écoute** en présence d'un tiers qualifié, neutre et impartial pour rétablir un dialogue.



Pour qui ?

Le service s'adresse aux parents, grands-parents, jeunes adultes, fratries...

Comment se déroule la médiation ?

Le médiateur familial, **diplômé d'État**, vous accompagne en toute **confidentialité**.

Notre service de médiation vous propose un **entretien d'information** (préalable obligatoire à toute mise en place de la médiation aidant-aidé) **gratuit et individuel**.

Le **coût des séances** est calculé en fonction des ressources de chacun, selon le barème national fixé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

L'Udaf propose d'autres services aux aidants familiaux :

- Information soutien  aux tuteurs familiaux ISTF44
- Site internet ressources pour les aidants www.aidants44.fr



Horaires de l'accueil téléphonique

Tous les matins de 9h30 à 12h30.
Les lundis, jeudis et vendredis
après-midi de 14h00 à 17h00.

02 40 63 31 23

Pour en savoir +
<https://mediation-aidants-aides.fr/>



3 lieux de rendez-vous

